



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2018 –102 du 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 septembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – F. DEHON

MM. L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. CODEVELLE – P. VISENTIN – J.N. MENAGE - M. REBOUT – E. BURDIK – M. FOULON – J.P. LORENT - L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS - J.L. CANDAT

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Ressources Humaines – Modifications apportées à l'organigramme.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de modifier la délibération 2014-020 du 17 février 2014 instituant l'organigramme de l'intercommunalité.

Monsieur le Président rappelle les dispositions de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Président rappelle l'organisation de l'intercommunalité avec une répartition de la majeure partie des agents dans une direction des services à la population et une direction du développement territorial. Ces deux directions adjointes sont rattachées à la direction générale. Deux services (service développement économique emploi et insertion professionnelle et service administratif) sont par ailleurs rattachés directement à la direction générale des services.

Monsieur le Président indique que cet organigramme est évolutif et doit être adapté dans le temps, en fonction de l'évolution du périmètre des services.

Monsieur le Président propose une modification de cet organigramme pour tenir compte des dernières évolutions apportées au fonctionnement de l'intercommunalité.

Monsieur le Président propose de regrouper dans une direction des services à la personne l'ensemble de la réponse de l'intercommunalité dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence (contrat enfance jeunesse signé avec la CAF et la MSA), dans le domaine du sport et de la vie associative et dans le domaine de la santé (contrat local de santé). L'ancienne dénomination Services à la population serait abandonnée.

Monsieur le Président propose de regrouper dans une direction de l'aménagement du territoire l'ensemble de la réponse de l'intercommunalité en termes d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'urbanisme, d'habitat et d'abandonner l'ancienne dénomination de développement territorial.

Monsieur le Président présente ensuite le renforcement à venir du volet développement économique avec l'engagement des actions de l'opération FISAC et la réflexion menée sur la mise en place d'un programme alimentaire territorial. Monsieur le Président rappelle aussi l'intégration de la promotion du tourisme dans la compétence développement économique. Les services développés sur la compétence Culture (CLEA, Lecture Publique...) et sur la compétence Emploi et Insertion viendront s'adjoindre à la compétence Développement économique relookée pour constituer une nouvelle direction du développement du territoire.

Le service administratif et juridique, comptabilité, patrimoine et ressources humaines prendrait le nom de Pôle Administration et Ressources et regrouperait les personnels affectés aux fonctions supports de l'établissement (secrétariat, accueil, comptabilité, ressources, commande publique, entretien des locaux).

Le chargé de mission mutualisé sur les politiques contractualisées et le suivi des dossiers de subvention avec les deux autres intercommunalités des Campagnes de l'Artois et d'Osartis Marquion serait rattaché directement à la Direction Générale des Services.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver les modifications apportées au fonctionnement des services en validant ce nouvel organigramme.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le nouvel organigramme de l'intercommunalité en apportant les modifications proposés par Monsieur le Président ;
- d'annexer à la présente délibération l'organigramme modifié ;
- de solliciter l'avis du Comité Technique sur les modifications de l'organigramme.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 24 septembre 2018 et transmission
en Préfecture.

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

2018-102 du 24/09/2018.
RH – Modifications apportées à l'organigramme.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/10/2018



Pour copie conforme

- Le 24/09/2018
- Jean-Jacques COTTEL, Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS